

## **Participation le 15 juin 2018 à Caen, au 3<sup>ème</sup> Colloque interdisciplinaire sur la défaillance d'entreprise**

**Anjarasoa Mamilalina Randrianirina**, maître de conférences de Sciences de gestion à l'Université d'Antananarivo, et **Gérald Orange**, professeur honoraire de Sciences de gestion à l'Université de Rouen, membre du bureau de la Cidegef, ont participé, le 15 juin 2018 à Caen, au 3<sup>ème</sup> Colloque interdisciplinaire sur la défaillance d'entreprise (Cide), dont le thème portait cette année sur l'approche multifonctionnelle.

Leur communication acceptée avait pour titre « Regards sur les échecs de la coopération : cas du compagnonnage industriel entre PME malgaches et PME françaises ». Une publication est prévue dans une revue d'entrepreneuriat d'ici la fin de l'année.

L'article de recherche se penche sur la vingtaine d'échecs et d'abandon recensés dans les programmes de compagnonnage industriel (CI) entre 2000 et 2011, dont les causes sont multiples. Le compagnonnage industriel est une coopération particulière que l'on peut définir comme « un dispositif original d'accompagnement d'une (grande) entreprise (française) au profit d'une PME (malgache) qui privilégie le rapprochement des dirigeants et vise à réaliser des partenariats multiformes ».

Dans le contexte malgache, l'essentiel se situe au niveau du transfert de savoir-faire par des conseils techniques et managériaux, des mises aux normes internationales de produits et du métier, d'actions de formation, d'acquisition de matériels et d'assistance technique mais aussi, car la coopération a pour but de devenir profitable à terme pour les deux parties, d'accords commerciaux et de sous-traitance, de contrat d'affiliation à une enseigne, de contrats d'actionnaires ou de création de sociétés mixtes évoluant dans l'Océan indien...

Le dispositif d'accompagnement suit un protocole original car il permet aux PME malgaches :

- de rencontrer un dirigeant d'une entreprise française intervenant sur le même secteur d'activité ;
- de bénéficier de l'expérience d'un partenaire pour envisager les améliorations à apporter dans leurs entreprises ;
- d'examiner les possibilités de développement à l'exportation de leurs sociétés ;
- d'établir une relation privilégiée avec un opérateur français pour différents modes de partenariat. A cet effet, des séances de rencontres physiques sont organisées sur place...

L'étude a porté sur une recherche documentaire relative à quatre vagues s'étalant de 1995 à 2011 (date de l'arrêt du programme qui doit renaître en 2018), d'entretiens en France et à Madagascar dont la coopération a réussi ou a été abandonnée.

De cette analyse, on peut tirer la conclusion qu'il est délicat de définir le substrat théorique du CI, un objet hybride et original. On trouvera des références à Coase dans la mesure où le contrat, implicite ou explicite, qui rapproche les partenaires est, en l'espèce, certainement préférable au recours au marché. Mais le CI ne s'inscrit vraiment dans aucune des typologies de Williamson ou alors un peu dans toutes. La théorie de la confiance, comme facilitateur des contrats, est-elle d'un plus grand secours ? Dans une certaine mesure puisque les dirigeants

apprennent préalablement à se connaître et se comprendre donc à se faire confiance dans une relation de réciprocité annoncée. Mais les échecs montrent des causes dues à l'opportunisme d'un des acteurs, comme ailleurs. Sans doute, la théorie des conventions pourrait jouer un rôle explicatif mais le CI reste encore trop marginal, voire éphémère, pour prétendre que des conventions particulières fortes pourraient s'étendre implicitement à tous les acteurs.

Reste alors une suggestion audacieuse : il nous est apparu que le CI présentait de fortes ressemblances avec la théorie d'Elonor Ostrom concernant la capacité de petits collectifs à trouver des arrangements pour réguler leur environnement. Certes, il ne s'agit pas avec le CI de la gestion d'un bien commun parfaitement identifié et en voie de disparition, mais les économies fragiles comme celle de Madagascar sont des écosystèmes vivants que tout arrangement leur permettant de survivre sont les bienvenus, dans ce cas loin de la prétention d'efficacité de l'ouverture des marchés à la concurrence....